



Remboursement de frais bancaires suite a une erreur d'huissiers

Par **pepette28**, le **12/01/2011** à **08:12**

Bonjour,

Voila, mon compte a été bloqué vendredi dernier suite a une erreur d'un cabinet d'huissier : la dette pour laquelle ils ont bloqués mon compte est soldée depuis décembre et le cabinet en question s'est trompé en bloquant mon compte (ils l'ont reconnu). Le souci c'est que j'en suis a 370 € de frais bancaires a ce jour (frais de blocage, refus de virement, refus de prelevements, interet compte débiteur, recommandé....). la banque accepte de me rembourser les frais de blocage soit 106 € mais pas le reste. De plus l'argent qui a été bloqué n'a toujours pas été re crédité sur mon compte.

Ne sachant plus quoi faire pour recuperer mon argent, je me tourne vers vous en esperant que quelqu'un sache quoi faire.

Cordialement

Par **Melanie555**, le **12/01/2011** à **10:57**

Si l'étude d'huissier a reconnu son erreur, il convient de lui envoyer une LRAR lui demandant le remboursement des frais entraînés par son erreur.

Il vous faudra bien sûr apporter la preuve que ces frais sont bien dûs au blocage de compte qu'il a effectué par erreur.

Par **pepette28**, le **12/01/2011** à **12:32**

malgré le fax transmis a ma banque par les huissiers, celle ci reste sur sa position de ne me remboursé que les 106 € et rien d'autre ce qui bien evidemment ne me "convient" pas car je vois mon compte dégringolé a cause de ca!

Par **Melanie555**, le **12/01/2011** à **18:19**

Si votre banque estime ne pas devoir vous rembourser, tournez vous vers l'huissier. Apres tout, c'est lui qui a fait l'erreur, c'est à lui de vous rembourser.

Par **pepette28**, le **12/01/2011** à **21:57**

c'est ce que j'ai fait et bien evidemment eux estime que ce n'est pas a eux de me rembourser car ce sont des frais bancaires

Par **Marion2**, le **12/01/2011** à **22:15**

[citation]**ce sont des frais bancaires**

[/citation]

Provoqués par la faute de l'huissier.

Envoyez lui un courrier recommandé AR le mettant en demeure de vous rembourser les frais bancaires provoqués par son erreur, qu'il a d'ailleurs reconnue.

Par **pepette28**, le **13/01/2011** à **05:22**

et si malgré ca le cabinet refuse toujours? que me conseiller vous?

Par **Melanie555**, le **13/01/2011** à **11:43**

... d'agir en fonction des réponses qu'il vous donnera pour se justifier.